Nombre de membres Membres Membres Absent(s) Absent(s): 2

élus au Bureau: en fonction: 54 présents: 42 excusé(s): 10

Absent(s): 2

Absent(s): 2

4

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour: 46 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 mars 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-13:

Subvention pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné située 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD).

Rapporteur: Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 23 janvier 2023,

VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2023,

VU les montants de travaux subventionnables qui s'élèvent à 15 827 €,

VU la participation de l'ANAH qui s'élève à 10 081 €,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant la copropriété Gabriel Pierné, située 1-11 rue Gabriel Pierné à Metz, en accordant le montant de subvention ci-dessous :

Adresse immeuble	Type de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention Anah	Subvention Eurométropole de Metz
1-11 rue Gabriel Pierné METZ	Démolition casquette	15 827 €	10 081 €	2 374 €

DECIDE d'affecter 2 374 € sur l'autorisation de programme de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 10 000 000 € consacrée au logement pour financer les travaux précités.

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

METZ

Pascal GAUTHIER Directeur Général des Services

2

Résumé de l'acte 057-200039865-20230320-2023-03-DB13-DE

Numéro de l'acte :

2023-03-DB13

Date de décision :

lundi 20 mars 2023

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Subvention pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné située 1-11 Rue Gabriel Pierné à Metz, accompagnée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH-CD)

Classification:

7.5 - Subventions

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR reçu le:

23/03/2023

Numéro AR:

057-200039865-20230320-2023-03-DB13-DE

Document principal:

99_DE-13.pdf

Historique:

23/03/23 14:38	En cours de créatior	1	
23/03/23 14:40	En préparation	Catherine DELLES	
23/03/23 15:26	Reçu	Catherine DELLES	
23/03/23 15:26	En cours de transmission		
23/03/23 15:29	Transmis en Préfecture		
23/03/23 15:34	Accusé de réception reçu		